

nombreuses politiques industrielles et des restrictions à l'investissement étranger empêchent les entreprises canadiennes de tirer pleinement avantage des engagements de la Chine en matière de libéralisation du commerce. Les entreprises canadiennes doivent également faire face à d'autres défis, notamment en ce qui concerne la protection complète de leur propriété intellectuelle.

Le Canada se montre encore préoccupé par la politique chinoise relative à l'acier. Depuis sa mise en œuvre en 2005, les politiques et les mécanismes de soutien du gouvernement chinois, y compris les subventions, les politiques relatives aux matières premières et la gestion des droits d'exportation et de la

TVA, ont perturbé la production de l'acier et les échanges commerciaux chinois d'une manière non conforme aux mécanismes du marché et ont contribué à l'apparition de distorsions commerciales concernant les matières premières de l'acier et de l'élaboration de l'acier.

Les entreprises chinoises investissent fortement à l'étranger et sont intéressées par une grande variété de secteurs canadiens.

- Si vous souhaitez faire une recherche sur des obstacles au commerce et à l'investissement propres à ce marché, veuillez utiliser la base de données suivante : [Base de données du RCAMI sur les obstacles au commerce sur les marchés étrangers](#).

Réalisations en matière d'accès au marché

- Dans le cadre de l'accord bilatéral en science et en technologie, huit projets de recherche et douze projets d'élaboration de partenariats ont été financés.
- Signature en mai 2008 du Protocole d'entente sur la coopération en matière de développement de l'infrastructure visant à promouvoir le développement de l'infrastructure nécessaire à une meilleure efficacité de la porte d'entrée et du corridor.
- De concert avec d'autres partenaires commerciaux de l'OMC, dont les États-Unis et l'Union européenne, le Canada a fait part à l'OMC de certaines de ses préoccupations en matière de politique commerciale. Le Canada a obtenu des résultats favorables dans un certain nombre de différends avec la Chine, en ce qui concerne notamment l'importation de pièces automobiles, la prestation de services d'informations financières et le renforcement des droits de propriété intellectuelle.
- Signature en novembre 2008 d'un protocole d'entente sur les mesures affectant les services d'informations financières et les fournisseurs étrangers de services d'informations financières. En vertu de ce protocole, la Chine accepte de créer un nouvel organisme indépendant pour la réglementation des services d'informations financières. Elle confirme qu'elle ne posera aucun obstacle à l'établissement, par les fournisseurs de services d'informations financières canadiens, d'une présence commerciale en Chine.
- L'affaire *Chine — Mesures affectant les importations de pièces automobiles* est sur le point d'être résolue grâce aux rapports de 2008 du groupe spécial et de l'Organe d'appel de l'OMC. Dans cette affaire, le Canada, les États-Unis et l'Union européenne ont affirmé que l'imposition par la Chine de certaines mesures affecte les exportations de pièces automobiles vers la Chine. Ces mesures ont effectivement été déclarées non conformes aux obligations de la Chine envers l'OMC, et la Chine a accepté de les révoquer dans la deuxième moitié de 2009.
- Importation de grumes de la Colombie-Britannique dans le port de Putian (grâce à un

ÉCHANGES-COMMERCIAUX CANADA-CHINE

